L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 3 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

SONT venus sur mon habitation, il y a environ un mois, une vache et veau que je prouver, payant frais. S'adresser Orleans Plantation, lower Algiers, à J. A. Fregin. 3 mars—3f

POUR obtenir les meilleurs prix pour vaisselle d'argent et de bijoux, s'adresser à F. Gagne, No 38 rue de Chartres. 1mars—8f

DEMANDES.

On demande une bonne cuisinière blanche, pour parent fournir de bonnes recommandations. S'adresser à 27 et 29 rue Royale, coin Dumaine. 3 mars—1f

On demande une nourrice. S'adresser, de suite, au No 67 rue de Chartres, toutes les après midi, de 2 à 4 heures. 24 fév—1mm

A VENDRE

A vendre—Pour cause de mauvaise santé, un magasin de café faisant de bonnes affaires. S'adresser No 111, coin Franklin et Perdido. 2 mars—1 semi

Grocerie et barre à vendre dans le 2e district. S'adresser encouragez Erasmus et Miro. 27 fév—7f

A vendre—Souvenir d'Amérique et de France, par une Créole (Mme Allan). à 25 cts. prix de publication $1, aux librairies Goldthwaite, 2 et 42 Passage de la Bourse. 27fév—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de F. W. Bille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 15,151—Division B —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John Fisher et John Ticknor, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3mars—3 8 12

Paule Villeminot vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,718—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par W. Fitzgibbon, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3 mars—3.8.12

Succession de Louis Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 079—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Isaac Heis, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau et compte.

Par ordre de la Cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27 fév—27—mars 4 8

Succession de Mary Ann Horan, femme de James Jacobson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 079—Division E—Attendu que John Jacobson a présenté une pétition à la Cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Ann Horan, femme de James Jacobson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours de la présente notification quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 fév—26 30 mars 4

Succession de Louise Degalle, épouse de George Weppner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,275—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Weppner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25 fév. 25 mars 2 6

Succession de John Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,406—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Morris H. Gears administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 fév—21—1 mars.

Succession de Wm N. Finney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,162—Division E—Attendu que Mme veuve Wm N. Finney a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm N. Finney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier
24 fév—24—1 mars

Succession de Alphonse Perdreauville

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14 755—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Alphonse Perdreauville tutrice naturelle et ex officio administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 fév—22 26—3 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Samuel G. Kroeger vs. Ses Créanciers. No 20,190 —Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel G. Kroeger, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Ambroise Hero Jr. notaire en cette ville le LUNDI 21me jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Armand Pilie avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15fév—3f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers No 20,206 Division A—Ordre de Cour—Que la cession de propriété offerte par Jas A. Renshaw, soit accepté pour ses créanciers; que W. H. Sommerville, Esq. avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit Insolvable, absents; qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw soit tenue devant Omer Villeret notaire public en cette ville, le jeudi, 24 mars 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer, sur les affaires du dit Insolvent, et pour d'entre-temps toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.

Nouvelle-Orléans, Lun. 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN,
23 fév—3f (mars 30) Député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans —P. Macou & Co. et Pierre Macou et Louis Philippe, individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macou & Co. vs leurs créanciers —No 20,142—Division D—Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Macou & Co., et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Theard, notaire en cette ville, MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et il est de plus ordonné que Omer Villeret soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nile-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. M. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
8fév—3f (mars 30)

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,264—Division E—F. Pampoa Clios vs ses créanciers. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Francois Clios soit convoquée et tenue pardevant R. O. Hackins, notaire en cette ville à son bureau No 6 rue Carondelet, dans le but de délibérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un repit, le LUNDI 21me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues et que Armand Pilie avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15fév—3f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers No 20,206 Division A—Ordre de Cour—Que la cession de propriété offerte par Jas A. Renshaw, soit accepté pour ses créanciers; que W. H. Sommerville, Esq. avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit Insolvable, absents; qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw soit tenue devant Omer Villeret notaire public en cette ville, le jeudi, 24 mars 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer, sur les affaires du dit Insolvent, et pour d'entre-temps toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.

Nouvelle-Orléans, Lun. 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN,
23 fév—3f (mars 30) Député greffier

L'ABEILLE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

—POUR—

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	50

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

—POUR—

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	50

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

—POUR—

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	50

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE C.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 15 MARS 1887.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin et en lit le français et est on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin et en lit le français et est on s'intéresse aux affaires de notre pays

GRANDE CHANCE

UNE FORTUNE

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

— A —

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 " "	200	20,000
100 " "	100	10,000
1000 " "	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes qu'on nous adresse doivent être adressées au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Envoyez d'argent par Postal Notes, Express Order, chèque de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent doivent toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que le présent des réunions Beauregard et Early sont tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et absolue bonne foi. Ceux qui ont une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne peuvent avoir à l'avance ne saurons que le sort favorisera. Donc, toute personne assurant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses les publiques à vendre, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

BUREAUX ET ATELIERS:

73 — CHARTRES — 73

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles J. Oberle vs. ses créanciers—No 20,323 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles J. Oberle soit et est par le présent accepté par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Zacharie Spearing, notaire en cette ville, le SAMEDI, 2me jour d'Avril 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur tout autre affaire qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Marr, Jr. Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 28 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2 mars—3f en 30 jrs

W. M. Marynowski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,310—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 mars—2,6,11.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Luigi Capuano vs Ses Créanciers—20,340—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Luigi Capuano soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des biens des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le MARDI, 15me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 1er mars, 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 mars—2f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs leurs créanciers—No 20,229 division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson composée de John D. Britton, résidant en cette ville, et John R. Mayson résidant de l'Etat de Mississippi, soit convoquée et tenue à la Nouvelle-Orléans pardevant Henry Renaudin, notaire public, le LUNDI 21me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération la proposition de John D. Britton, un des pétitionnaires pour un repit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires soient suspendues et que Jas Timony avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—John Cordes vs ses créanciers—No 20,069—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Cordes et Dan Manthey individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes soit acceptée pour le bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le 2me jour de mars 1887, sur l'application antérieure faite dans cette affaire pour un repit, et de prendre en considération l'admission fait dans cette affaire et de nommer un syndic et de procéder toute autre mesure qui ont trait et soient conformes à la loi et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dudits insolvables

Nouvelle Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON Juge
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier
8 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—T. J. Carver & Co. et T. J. Carver et B. O. L. Rayne vs leurs créanciers—No 20,124 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co et T. J. Carver et B. O. L. Rayne individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Ambroise Hero, Jr. notaire en cette ville le Samedi, 12me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Lloyd Posey, Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. M. RIGHTOR Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
9 fév—3f en 30jours

ANNONCE JUDICIAIRE.

QUADRICYCLES. QUADRICYCLES.

Brown Quadricycle Company vs. W. N. Grunewald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,844—En vertu d'un ordre de vente, en date du 25 février 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, le LUNDI, 14 mars 1887, à 10 heures et demie A. M. à une entrepôt, rue Ste Anne, entre la rue Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, de la propriété ci après décrite, à savoir :

10 QUADRICYCLES.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2mars—2f (mars 30)

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée, formant le coin nord ouest 20,229 division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson composée de John D. Britton, résidant en cette ville, et John R. Mayson résidant de l'Etat de Mississippi, soit convoquée et tenue à la Nouvelle-Orléans pardevant Henry Renaudin, notaire public, le LUNDI 21me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération la proposition de John D. Britton, un des pétitionnaires pour un repit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires soient suspendues et que Jas Timony avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nile-Orléans, 16 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm C. Hardwick vs ses créanciers—No 20,218—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William C. Hardwick résident de l'Etat de Mississippi, soit convoquée et tenue à la Nouvelle-Orléans pardevant Nicholas B. Trist notaire en la ville de la Nile Orléans le lundi, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour une décharge, et que Charles Lounge avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Harwick soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 19 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 22me jour de janvier 1887, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire de Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, William C. Hardwick et Jeff. Harrison vs. Henry Lake et Lucy Vincent, No 452 du l'hentier de la Troisième Cour de Civil, le procédant à la vente à l'encan public, que, à la Maison de Cour de la Troisième Cour de Civil (Alger), le 11me jour de mars 1887, à midi.

Une bâtisse à un étage, avec verandah, située rue Patterson, entre les Avenues Pacifique et Atlantique.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
R. P. THOMAS,
Constable de la Troisième Cour de Civil de la Nouvelle-Orléans.
2mars—3 6 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Lehman & Co., vs Bernard S. Vera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,969—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Cinq trente-deuxièmes, (5-32) de trois certaines lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le même district de cette ville, dans l'Isle bornée par les rues Magasine, Live Oak ou Constance, Philippe et Prytanée, désignés comme lots numéros 6 et 8, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 1er mai 1851, et déposé comme plan No 5, dans les archives de William Monaghan, anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H, sur un plan dressé par F. Z. Rochman, en date du dix huitième jour de mars 1836, et déposé dans les archives de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 17. Les dits lots A et B se tiennent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magasine, sur une profondeur de 127 pieds entre deux parallèles. Le dit lot H, mesure 36 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Philippe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1mars—1 8 15 22 29—2 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 515—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits privilèges y appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville immédiatement la ville et la paroisse Jefferson désigné par et sur les lieux et les angles de rues Gravier et Valmont Camp, Cadiz et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi le 6 février 1886 et annexé au acte passé pardevant Louis Forrand en notaire, le 6 janvier 1886 lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1mars—1 8 15 22 29 av 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. P. Moch vs Paul St Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 877—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le MARDI 22 mars 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Six cinquièmes (5-6) de certaines améliorations qui y trouvent droits privilèges et dépendances situés dans le septième District de cette ville, dans l'Isle désignée sur le No 12 comme étant les lots numérotés 1 et 2 et portant le numéro 1114 nouveau plan borné par les rues Zimple Léonidas, Jefferson et Quatrième dites lots ont chacun 30 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles de mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2mars—3 6 12.

VENTE JUDICIAIRE.

Jeff. Harrison vs. Henry Lake et Lucy Vincent.

TROISIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'Honorable Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Jeff. Harrison vs. Henry Lake et Lucy Vincent, No 452 du l'hentier de la Troisième Cour de Cité, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour de la Troisième Cour de Cité (Alger), le 11me jour de mars 1887, à midi.

Une bâtisse à un étage, avec verandah, située rue Patterson, entre les Avenues Pacifique et Atlantique.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
R. P. THOMAS,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2mars—3 6 11

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Lehman & Co., vs Bernard S. Vera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,969—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de libérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur tout autre affaire qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Marr, Jr. Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 28 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2 mars—3f en 30 jrs

W. S. Maryewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,310—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 mars—2,6,11.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Luigi Capuano vs Ses Créanciers—20,340—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Luigi Capuano soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le MARDI, 15me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires